



LEGENDE DU ZONAGE

- LIMITE DE ZONE
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé (article L.100-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur à risque : inondation par débordement de la mer
- Eléments de patrimoine, fortifications, habitats, aménagements particuliers, protégés en application de l'article L.152-2 du code de l'Urbanisme
- Sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques (L.413-2)
- Monument Historique (Figlio) - Périmètre des 50m
- Proposition non retenue de plan cyclable en projet dans le Plan vélo du CC 14
- Proposition non retenue de voir verte en projet dans le Plan vélo du CC 14
- Limite des Espaces Protégés au Biogéodiversité par le SCOT du Bessin
- Espace Ramsaristique Terrestre
- Bande des 100 m à la suite d'imposition du PLU (30 Janvier 2009)
- Emprise du projet de plan de protection
- Emprise des ouvrages des services
- Emprise des voiries
- Emprise des voiries de protection délégués de l'Etat (voiries)

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 Commune de  
**VER-SUR-MER**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**PLAN DE ZONAGE**

ECHELLE : 1 / 5000 ème

PLAN INITIAL APPROUVE LE :  
 MISES A JOUR

MISES A JOUR	
Date	Contenu